UP'Chaux
UNION DES PRODUCTEURS DE CHAUX

Contribution d'UP'Chaux à la consultation publique sur le dispositif « Grands projets industriels de décarbonation 2026 »

Une filière hard-to-abate engagée pour une transition réaliste et équitable

Union des Producteurs de Chaux (UP'Chaux) - Septembre 2025

La filière chaux : un secteur stratégique pleinement engagé dans la transition

L'Union des Producteurs de Chaux (UP'Chaux) représente les industriels français du secteur de la chaux, qui transforment chaque année 2 à 3 millions de tonnes de calcaire en réactifs indispensables à plus de 200 chaînes de valeur : sidérurgie, métaux non ferreux, génie civil, environnement, chimie, agriculture, traitement de l'eau…

Ce tissu industriel de proximité, solidement ancré dans les territoires et rassemblant plusieurs centaines de salariés en France, est pleinement mobilisé pour relever le défi de la neutralité carbone. Il est composé d'acteurs aux profils variés, allant de groupes internationaux à des PME fortement enracinées localement.

Des investissements sont engagés pour réduire l'empreinte environnementale de nos procédés notamment par le recours à l'efficacité énergétique, aux combustibles alternatifs et au captage du carbone.

Mais cette mutation se heurte à un obstacle majeur : la nature même de nos émissions.

Une réalité physique : des émissions de procédé incompressibles

Dans la fabrication de la chaux, près de 70% des émissions de CO_2 proviennent de la réaction chimique de décarbonatation du calcaire. Ces « émissions de procédé » sont liées au cœur même de notre production : elles ne peuvent pas être évitées par un changement de combustible ou par l'optimisation énergétique.

La filière de la chaux s'inscrit donc de manière structurelle parmi les secteurs « *hard to abate* », pour lesquels la décarbonation passe inévitablement par des technologies de captage et de stockage ou valorisation du CO_2. Cette spécificité appelle une prise en compte adaptée dans les critères de sélection du dispositif GPID.

Ce que nous recommandons

1. Reconnaître pleinement les secteurs à émissions incompressibles

- La priorité donnée aux projets intégrant le CCUS est pertinente. Elle doit aller de pair avec une reconnaissance explicite des filières à émissions de procédé (secteurs *Hard-to-abate*).
- Les critères d'éligibilité doivent tenir compte des limitations sectorielles : l'usage de combustibles de substitution peut être restreint dans notre secteur en raison des exigences de pureté des produits finis de nos clients.

- Une enveloppe spécifique et non sectorielle ainsi que des critères différenciés doivent être prévus pour les secteurs comme le nôtre, qui n'ont pas d'autre voie de décarbonation que le CCUS.

2. Adapter les critères de performance carbone

- Les benchmarks SEQE actuellement utilisés sont inadaptés à notre réalité industrielle : ils ignorent les contraintes techniques, les exigences avales et la diversité des fours. Ils ne reflètent ni les réalités techniques de nos procédés, ni la diversité technologique des sites.

- Nous recommandons une évaluation basée sur la réduction relative des émissions par rapport à l'historique du site ou à une moyenne nationale, beaucoup plus représentative et équitable.

3. Mieux calibrer les aides et garantir une cohérence européenne

- Le calcul des aides doit se fonder sur le prix réel du CO_2 observé sur le marché, et non sur une trajectoire théorique. L'utilisation d'une trajectoire fictive introduit une incertitude majeure, incompatible avec les exigences d'investissements long terme.

- **Seul le recours à des contrats pour différence carbone (CCfD) basés sur le prix réel du CO_2 permettrait de sécuriser les investissements et garantir une concurrence équitable au niveau européen.**

- Il est également essentiel de :
    - clarifier les modalités tarifaires du transport de CO_2 ;
    - prendre en compte les spécifications techniques du CO_2 transporté ;
    - garantir une harmonisation européenne des dispositifs, pour éviter toute concurrence déloyale entre États membres. En l'absence d'alignement, les industriels français pourraient subir une perte de compétitivité injustifiée.

4. Apprécier la maturité des projets au regard de leur faisabilité réelle

- Les projets « *hard to abate* » sont complexes par nature. Leur maturité ne peut être évaluée à l'aune des mêmes critères que les projets de décarbonation plus standards.

- Il faut intégrer les réalités suivantes :
    - temps d'instruction des autorisations ;
    - disponibilité des équipements et fournisseurs ;
    - accès aux vecteurs énergétiques décarbonés ;
    - existence d'infrastructures de transport et de stockage du CO_2.

- Un environnement propice (permis accélérés, accès garanti aux réseaux, forfaits de transport…) est indispensable.

5. Soutenir les hubs CCUS sans imposer de consortiums rigides

- UP'Chaux soutient pleinement l'émergence de hubs CCUS à l'échelle territoriale.
- En revanche, la constitution obligatoire de consortiums pose des difficultés pratiques, notamment en matière de solidarité juridique, financière et environnementale.
- Nous proposons une approche incitative : bonus de notation, reconnaissance des usages locaux du CO_2 (CCU), visibilité sur les infrastructures en développement.

6. Stimuler la demande pour les produits décarbonés

Pour que l'offre se développe, la demande doit être au rendez-vous. Cela implique :

- Le soutien aux produits « bas carbone » dans les marchés publics ;
- la création de labels reconnus pour les produits à faible empreinte carbone ;
- la mise en œuvre de mécanismes de traçabilité.

Conclusion

Le dispositif GPID 2026 peut être un levier puissant pour transformer l'industrie française. Mais pour être pleinement efficace, il doit s'adapter à la diversité des secteurs et à la réalité des contraintes technologiques.

Le secteur de la chaux, pilier discret mais stratégique de nombreuses filières industrielles et environnementales, est prêt à s'engager pleinement dans la transition. À condition que les règles du jeu reconnaissent notre singularité et nous donnent les moyens d'investir dans l'avenir.

UP'Chaux appelle donc à :

- une architecture différenciée pour les filières *Hard to abate* à émissions de procédé,
- une harmonisation européenne renforcée,
- un soutien cohérent et réaliste aux projets CCUS.

Soutenir la transformation de la filière chaux, c'est investir dans une industrie de proximité, au service de la transition écologique, de la souveraineté industrielle et de l'innovation.

Amandine Gambin
Secrétaire Générale
amandine.gambin@upchaux.fr
+33 6 23 01 32 89